



## ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)  
☎ (41) 22 338 91 11 – Télécopieur (Registre international des marques) : (41) 22 740 14 29  
Messagerie électronique : [intreg.mail@wipo.int](mailto:intreg.mail@wipo.int) – Internet : <http://www.OMPI.int>

### **PROTOCOLE DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES**

#### **Déclaration faite en vertu de l'article 5.2)b) du Protocole : Oman**

1. Le 12 décembre 2007, le directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a reçu du Gouvernement de l'Oman la déclaration visée à l'article 5.2)b) du Protocole, selon laquelle le délai d'un an pour notifier un refus provisoire de protection est remplacé par un délai de 18 mois.
2. Cette déclaration est entrée en vigueur le 12 mars 2008.

Le 28 novembre 2008